**Motion préalable au votre de la DHG**

**déposée par les personnels enseignants**

**du collège Lucie Aubrac.**

Les personnels enseignants du collège L. Aubrac tiennent à rappeler à leurs autorités de tutelle qu'ils déplorent la disparition de la section Bilangue, de la section Européenne dans leur collège, ainsi que celle du latin en tant que matière à part entière avec un horaire national, conséquences de la réforme voulue par la Mme la Ministre malgré l'opposition d'une part très significative de la profession rejointe progressivement par un nombre sans cesse croissant de parents et du conseil départemental de la FCPE 01.

Nous dénonçons également **le traitement inégalitaire** fait aux différents territoires de la République :70% des classes bilangues seront maintenues au niveau national mais avec des disparités qui nous paraissent inacceptables et totalement injustifiées : 100 % à Paris, moins de 20% dans notre département et leur quasi disparition dans d’autres académies comme celle de de Caen ! Toutes ces décisions ont été prises dans la plus grande opacité sans même respecter les dispositions légales prévues par l’Arrêté du 19 mai 2015 relatif « à l'organisation des enseignements dans les classes de collège ».

Nous sommes donc légitiment en droit de nous interroger sur l'équité prônée par le ministère pour justifier la mise en place de cette réforme. Le procès « d’élitisme » que l’on reproche aux sectionsbilangue serait donc à géométrie variable !

A cela s’ajoute notre inquiétude de voir s’installer une « concurrence déloyale» entre collèges publics et privés sous contrat dans notre bassin comme au niveau national. Nos craintes de voir les sections bilangues et européenne maintenues dans les établissements privés sous contrat se confirment ce qui va entraîner un départ d'un nombre important d'élèves vers ces établissements au détriment de leurs collèges de secteur.

Les premiers chiffres que nous avons obtenus auprès des directeurs des écoles de notre secteur font apparaître une augmentation très significative des demandes d'inscriptions dans le privé parmi les élèves de CM2.

***Aurons-nous demain en France des collèges des villes et des collèges des champs ?***

***Des collèges de riches et des collèges d’exclus ?***

***Est-ce ainsi que le ministère entend donner les mêmes chances à tous ?***

Les dangers que fait peser la réforme sur le caractère national du service public d’éducation sont bien réels : quand les décisions locales priment sur la règle nationale commune pour tous, c’est l’iniquité qui s’installe. C’est ce que les enseignants n'ont eu de cesse de dénoncer par leurs actions depuis le printemps 2015.

Les enseignants du collège de Ceyzériattiennent à rappeler à leurs autorités de tutelle le point 13 du préambule de la constitution française : « la nation garantit **l’égal accès** de tout enfant et de l’adulte à l’instruction […] et à la culture ». Ils demandentune suspensionde la réforme, l’ouverture d’un dialogue avec les organisations représentatives des personnels et des fédérations de parents d’élèves et dans cette attente, le rétablissement de toutes les classes bilangues dans le département et sur tout le territoire national, des sections européenneset de l'enseignement du latin ainsi qu'un accès égal au enseignement optionnels pour tous les enfants de la république.

Les enseignants …… du collège L. Aubrac